

LES PRAIRIES FLEURIES ET LES MARAIS DE LA VALLÉE DE LA CHIERS.

Les prairies fleuries et les marais sont deux réservoirs de biodiversité de la vallée de la Chiers ayant pour origine des pratiques agro-pastorales extensives. Le fauchage et le pâturage ont permis, pendant des siècles, de maintenir le caractère « ouvert » de ces milieux qui abritent une flore et une faune d'une grande diversité.

Avec la modernisation et la rationalisation de l'agriculture au milieu du vingtième siècle, l'exploitation des marais, difficilement mécanisable et donc peu rentable, a progressivement été abandonnée. Les prairies ont quant à elles été enrichies pour accroître leur production fourragère. En termes de biodiversité, ces modifications radicales des pratiques agro-pastorales ont entraîné une banalisation de ces milieux semi-naturels autrefois riches d'une flore et d'une faune très diversifiées et souvent rares. Dans les marais, la végétation herbacée est progressivement envahie et supplantée par des broussailles, des arbustes puis des arbres. Le milieu se referme, la flore et la faune s'appauvrissent. Dans les prairies, l'apport d'engrais entraîne la disparition des plantes à fleurs adaptées aux sols maigres et favorise la croissance des graminées, plus concurrentielles. Les insectes butineurs, en manque de fleurs, se raréfient également et c'est toute la pyramide écologique qui progressivement se fragilise.

Outre le rôle de réservoir de biodiversité joué par les marais et plus généralement les zones humides, celles-ci assurent de nombreuses fonctions, tant au niveau de la régulation hydraulique et de l'amélioration de la qualité des eaux qu'au niveau du fonctionnement des écosystèmes.

Les nombreux problèmes actuels liés à la qualité et à l'alimentation des nappes aquifères, ainsi qu'aux phénomènes de crues, nous rappellent le rôle capital joué par les zones humides, véritables clés de voûte du fonctionnement et de la richesse naturelle des bassins versants.

Ce constat souligne l'importance de la conservation des prairies fleuries et des marais, ces milieux semi-naturels fragiles et devenus rares. De part et d'autre de la frontière franco-belge, les associations et administrations en charge de la conservation de notre patrimoine naturel œuvrent pour la restauration de ces milieux et le retour à une gestion extensive respectueuse de nos richesses naturelles.



P. LIGHEZZOLO



S. BOCCA

Locustelle tachetée

Conservatoire des Sites Lorrains

la nature avec vous

natagora

ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE

2. Les prairies fleuries et les zones humides de la vallée de la Chiers

À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL TRANSFRONTALIER

natagora la nature avec vous

Conservatoire des Sites Lorrains

www.natagora.be
www.cren-lorraine.fr
www.interreg-lorraine.eu

Avec le soutien de :

MEURTHE & MOSELLE CONSEIL GÉNÉRAL

La Région Lorraine

Liberté • Égalité • Progrès République Française

meuse conseil général

Wallonie

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Interreg IV-A

Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IVa Grande Région. L'Union européenne investit dans votre avenir.

Éditeur resp. : D. Storms / Natagora

Réalisé par addictive.be

UN PATRIMOINE NATUREL TRANSFRONTALIER D'UNE GRANDE RICHESSE ...

La Chiers et ses affluents forment en Lorraine belge et française un ensemble naturel continu qui, par la variété de ses biotopes, abrite **une grande diversité d'espèces animales et végétales.**

Ces richesses naturelles, qui constituent notre héritage collectif, sont malheureusement **menacées par nos activités humaines.**

... DONT LA PRÉSERVATION EST NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS !

Notre **patrimoine naturel**, au même titre que notre patrimoine architectural ou culturel, est un **bien commun.**

Sa préservation pour les générations futures est une **responsabilité collective**, qui deviendra réalité à condition que chacun y contribue.

Natagora et le Conservatoire des Sites lorrains, qui œuvrent activement à la préservation de notre patrimoine naturel, ont décidé d'unir leurs connaissances et leur savoir-faire par-delà la frontière franco-belge.

Cette union a donné naissance, le 1er novembre 2008, au **projet INTERREG IVa Lorraine.** Il vise, par différentes actions, à mieux connaître, faire connaître et protéger les richesses naturelles du bassin de la Chiers.

Ce petit topoguide, réalisé dans le cadre du projet INTERREG IVa Lorraine, vous invite à découvrir des « monuments » du patrimoine naturel transfrontalier du bassin de la Chiers : **les prairies fleuries et les zones humides.**



G. SMITS

LA RÉSERVE NATURELLE DE LA VALLÉE DES HAYONS

La Réserve naturelle de la vallée des Hayons comprend 2,5 hectares d'ancienne plantation de peupliers acquis en 2008 par Natagora et ayant fait l'objet de travaux de restauration écologique dans le cadre du projet INTERREG Iva Lorraine.

Ces travaux visent à restaurer d'une part un pré maigre de fauche et d'autre part une prairie fleurie pâturée extensivement par des moutons et des chèvres. Ce type de prairies, présentant une flore et une faune diversifiées, tend à se raréfier dans le bassin de la Chiers. Leur préservation, dans une logique de réseau écologique, est indispensable à la conservation des espèces animales et végétales qui font la richesse de notre patrimoine naturel.

Un verger de 25 arbres fruitiers à hautes-tiges a par ailleurs été planté sur ces parcelles. Ce verger deviendra, au fil du temps, un milieu d'accueil pour certaines espèces typiques du bocage gaumais telles que la Chouette chevêche, le Rougequeue à front blanc ou le Torcol fourmilier.



Chouette chevêche

J.-M. PONCELET

LE MARAIS DE THONNELLE-AVIOTH

Le marais de Thonnelle-Aviath, l'un des plus grands du bassin de la Chiers, était en grande partie exploité par fauchage ou pâturage jusqu'à la fin des années 1970, entretenant des milieux ouverts favorables à de nombreuses espèces animales et végétales. Dans les années 1980 et 1990, la création d'étangs et la plantation de peupliers ont fortement modifié l'hydrologie et la végétation du marais, provoquant la disparition progressive d'espèces inféodées à ce type de milieu.

Le Conservatoire des Sites lorrains, dans le cadre du projet INTERREG Iva Lorraine, a pu assurer la protection et la restauration d'une quinzaine d'hectares de marais, par la signature d'un bail emphytéotique avec l'AAPPMA Montmédy et d'une convention tripartite avec la commune de Thonnelle et l'ONF. Après des travaux de déboisement et de restauration du régime hydrique du marais, la gestion conservatoire sera assurée par fauchage et pâturage par du bétail de race Highland cattle.



Highland Cattle

F. DEGRAVE

LA RÉSERVE NATURELLE DU PRÉ MORAT

Le Pré Morat, à cheval sur la frontière franco-belge, est situé dans la vallée de la Planchette où des prairies fleuries bien préservées de l'intensification de l'agriculture côtoient des prairies temporaires, des labours et des plantations résineuses.

Pour contribuer à la préservation des richesses naturelles de cette petite vallée, Natagora et le Conservatoire des Sites lorrains y ont acquis un peu plus de 7 hectares de terrains qui constituent maintenant un site protégé transfrontalier.

Des travaux de restauration écologique ont été entrepris sur les zones enrésinées afin d'y restaurer des prairies de fauche mésophiles à la flore diversifiée, pouvant accueillir de nombreuses espèces d'insectes et d'oiseaux.



J.-L. GATHOÏÉ

Prairie fleurie

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'ITINÉRAIRE

Au départ du parvis de la Basilique d'Avioth (1), dirigez-vous vers le cimetière du village en suivant le fléchage jaune et blanc et empruntez la voie romaine qui, sur la crête, vous mènera à travers bois jusqu'à la route reliant Sommethonne à Gérouville.

Descendez vers Sommethonne en prenant le chemin en lisière sur votre gauche. Au bout de ce chemin, suivez la **vallée des Hayons** sur votre gauche. Après avoir traversé la ferme du Hayon (2), prenez le chemin de crête sur votre gauche jusqu'à la Croix Jean de Paris (3) et continuez sur ce chemin en direction de Gérouville.

Au calvaire (4), descendez la route jusqu'aux étangs et remontez ensuite jusqu'à la ferme de l'Espérance, en laissant le **Pré Morat** sur votre gauche. Après la ferme, entrez dans le bois et montez jusqu'au chemin empierré que vous emprunterez à droite sur deux cents mètres avant de redescendre à gauche vers Breux. Traversez le village de Breux en passant devant l'église et le lavoir.

À la Croix du Vieux Chemin (5), prenez à droite sur cinq cents mètres et montez ensuite à gauche sur le chemin qui vous mènera à Thonne-le-Thil. A la sortie du village, prenez le chemin à gauche (6) qui vous mènera à Avioth en surplombant le **marais de Thonnelle**.



Sites protégés

Chapelles et monuments

23,6 km (2 raccourcis sont proposés)

Carte simplifiée, se reporter aux cartes IGN pour plus de précision.



1



3



2



6



5



4